

Privas, le 17 février 2025

Jimmy SANGOUARD
Pierre MILLOUD
Co-secrétaires départementaux
à
Monsieur l'IA-DASEN
14 place André Malraux
07006 Privas Cedex

Référence : JSIA25004

Objet : temps partiels à la rentrée 2025

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Nous sommes interpellés par nombre de collègues sollicitant un temps partiel sur autorisation. Après avoir restreint cette modalité de travail pour les personnels en charge de direction, sur les postes de remplaçant-es ou sur les postes spécialisés, voilà que vous envisagez, au regard du déficit de personnels, d'empêcher également des adjoint-es sans spécialité d'accéder à cette modalité d'organisation du travail.

Le déficit de personnel est la conséquence de conditions d'exercice dégradées conjuguées à une attractivité du métier d'enseignant en berne : charge de travail élevée, rémunération limitée, formation au rabais, image sociale dévalorisée... sont quelques éléments d'explications, parmi d'autres, du manque d'engouement pour le métier.

Des années de politique budgétaire restrictive ont conduit à cette situation. Nos collègues n'en sont pas responsables, ce n'est donc pas à la profession de payer les frais du manque de personnels.

Au contact quotidien de nos collègues, nous observons que, faute de modalités d'aménagement de l'organisation du travail au sein de l'Education Nationale, ils et elles auto-financent leur survie professionnelle en renonçant à une partie de leur salaire et en réduisant leurs droits à pension.

Contraindre des personnels à travailler à temps complet contre leur gré à la rentrée prochaine constituerait une nouvelle dégradation pour les collègues concernés et témoignerait d'une gestion des ressources humaines qui va à l'encontre des besoins de la profession. Cela entraînerait très probablement des difficultés de fonctionnement supplémentaires du service public d'éducation ardéchois.

Pour la FSU-SNUipp, il n'est pas envisageable de restreindre encore les droits des personnels dans une période où les conditions de travail se dégradent. C'est pourquoi nous vous demandons d'octroyer, sans restriction, les demandes de temps partiels formulées par nos collègues.

En vous remerciant pour l'attention portée à ce courrier, nous vous prions de croire, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, en notre profond attachement au service public d'éducation et à ses personnels.

Jimmy SANGOUARD



Pierre MILLOUD

